

CSPS10 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

*Opérations de catégorie 3 : Volume des travaux inférieur à 500 hommes-jours
 (soit moins de 300.000 € de travaux environ)*

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimum de 3 ans : en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre, **pour la phase de conception**, et/ou en matière de contrôle des travaux, d'ordonnancement, de pilotage et de conduite des travaux ou de maîtrise de chantier, ou en tant que coordonnateur ou agent en matière de sécurité, **pour la phase de réalisation de l'ouvrage.**

OU

- Être titulaire d'un diplôme (licence, titre de niveau 3) en prévention des risques professionnels ou en bâtiment – architecture - travaux public.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase conception et/ou de la phase réalisation

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 1	Connaître le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et génie civil - Mission SPS - Articulation droit communautaire / droit français - Hiérarchie des textes / Statut des normes / Position de la jurisprudence - Principaux textes législatifs et réglementaires encadrant la construction et la prévention des risques - Code du travail : règles de coordination SPS, règles de prévention technique - Sources documentaires et de prescription pour le coordonnateur
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 2	Positionner le jeu des acteurs de la construction - Pôle « maîtrise d'ouvrage » (public/privé, Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - MOD, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO) : le donneur d'ordre - Pôle « maîtrise d'œuvre » : le concepteur du projet et le manager du chantier - Pôle « sécurité » : contrôleur technique / coordonnateur SPS - Pôle « entreprises » : majors vs PME/TPE, cotraitance, sous-traitance - Interaction entre ces différents intervenants de l'acte de construire Définir la chronologie d'une opération - Déroulement d'une opération de construction dans le contexte réglementé de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - Préparation du projet et phase conception - Exécution des travaux et phase réalisation - Exploitation de l'ouvrage et périodes de garantie

CSPS10 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 3	Faire le point sur les obligations et mission SPS - Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail - Obligations pénalisées du maître de l'ouvrage - Catégories SPS des opérations (1, 2, 3 avec ou sans risques particuliers) - Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 4	Faire le point sur les obligations et mission SPS (suite) - Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail (suite) - Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur (suite) - Autorité et moyens du coordonnateur, actions au titre des codes du travail, civil, pénal - Coordination SPS vs concertation SPS
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 5	Évaluer les risques sous l'angle « préventeur » - Approche statistique de l'accidentologie et des maladies professionnelles dans le BTP - Les différentes méthodes d'analyse de risques - Risques particuliers (arrêté du 25/02/03) - Échelles de risques - 10 familles de risques OPPBTP dans 5 secteurs d'activité - Méthode des 5 M
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 6	Évaluer les risques sous l'angle « coordonnateur » - Coordination SPS dans le BTP (Articles L4532-2 et L4532-4 du code du travail) – Rôle du coordonnateur SPS - Les principales familles de risques liées aux situations de coactivité : simultanée, successive et environnementale - Objectifs du Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (DIUO) - Risques spécifiques liés aux interventions ultérieures sur l'ouvrage
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 7	Appréhender quelques risques spécifiques et les ressources disponibles pour le coordonnateur - Risques et réglementation associée aux travaux temporaires en hauteur (Articles R4323-58 à 90 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux engins mobiles (Articles R4323-50 à 57 du Code du Travail) et aux engins de levage de charges ou de personnes (Articles R4323-29 à 49 et R4323-55 à 57 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains - Rôle des organismes institutionnels en matière de sécurité, gestion des relations avec l'inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBTP - Ressources documentaires et sites internet

CSPS10 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 8	Élaborer le plan Général de Coordination (PGC) - Méthodologie d'élaboration du PGC et contenu réglementaire - Mesures d'organisation arrêtées par le maître d'œuvre - Mesures concrètes de coordination du coordonnateur découlant des sujétions organisationnelles - Démarches SCALP (Sécurisation des Circulations, des Accès et Livraison à Pied d'œuvre), METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur), MESA (Mise en Service Anticipée des Ascenseurs), DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons) - Plan d'Installation de Chantier (PIC) - Mode d'expression des préconisations SPS : distinguer entre obligations de résultat et de moyens, limitations liées à la vérification du respect sur le chantier - Affectation des sujétions CSPS (prorata proscrit) / Chapitres « VRD - installations sanitaires » / « secours »
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 9	Maîtriser les risques chimiques, biologiques, CMR - Amiante, plomb, radon, etc. S'approprier le dossier d'Intervention Ulérieure (DIU) - Méthodologie d'élaboration du DIUO en phase conception - Liste des IU normalement prévisibles - Rappel des risques spécifiques aux IU (site occupé, réseaux en exploitation, incendie...) - Notion de mesures de prévention intégrées à l'ouvrage par le maître d'œuvre - Prévention complémentaire à mettre en œuvre lors des IU - Mise à jour du DIUO en fin de travaux
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 10	Maîtriser la communication d'un coordonnateur SPS - Communication verbale et non verbale - Techniques d'argumentation : convaincre sans manipuler - Communication écrite - Compétences professionnelles et valeurs
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 11	Visite de chantier - Se préparer aux actions quotidiennes du coordonnateur - Liste et organisation des actions du coordonnateur : visites, rendez-vous et réunions - Agenda de la coordination SPS Connaître les enjeux et mécanismes des responsabilités pénales et civiles - Responsabilités dans l'acte de bâtir : responsabilité civile (décennale ?) et pénale - Responsabilités en cas d'accident sur un chantier de BTP - Étude de jurisprudences : démarche de prévention attendues du maître de l'ouvrage, du maître d'œuvre, du CSPS et des entreprises de travaux - « Diligences normales » d'un CSPS - Préparation aux mises en cause pénale, bases des argumentaires de défense

CSPS10 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 12	Savoir contractualiser sa mission SPS : modalités pratiques de coopération, honoraires, assurances - Contractualisation de la mission de coordonnateur : contexte public/contexte privé – spécificité des marchés à bons de commande - Outil nécessaire au bon déroulement de la mission : les MPC (Missions de prévention et de communication) - Contrat SPS : clauses génériques ; modalités de paiement, mesures coercitives, conditions de réalisation - Clauses spécifiques : caractère intuitu personae de la mission, « autorité et moyens », temps à consacrer - Argumentaire commercial - Intégration du BIM et du LEAN - Calcul des honoraires : temps, coût horaire, prestations matérielles - Clauses sensibles des contrats d'assurance : activités garanties, montant des dommages assurés, franchises, exclusions
--	----------------	--

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- A l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012) et d'exercer la mission de coordonnateur SPS sur des opérations de catégorie 3.
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
 - 99 % de réussite
 - 96 % de stagiaires satisfaits
 - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

Contact :

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45

Contact administratif :

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

CSPS10 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.
- Référent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, nous nous tenons à votre disposition afin de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour tenir compte des spécificités de votre handicap.
Courriel : formation@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

En fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur, le délai de mise en œuvre est habituellement de 15 jours (en moyenne).

1^{er} semestre 2025 à Bordeaux

CSPS niveau 3 : phases conception et réalisation (12 jours) – 84 heures Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 13, 14, 15, 16 mai 2025 Les 19, 20, 21, 22 mai 2025 Les 03, 04, 05, 06 juin 2025 Le 8 juillet 2025 : Évaluation professionnelle	3 500 € HT Numéro RS : 5774 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr